

PROGRAMME PREVISIONNEL DU STAGE DE MONITEUR FEDERAL

BAYONNE 27 ET 28 FEVRIER 2010

Objet : Formation à l'animation de la pêche en mer – Moniteur 1^{er} degré d'enseignement de la pêche et des connaissances de la mer –
Projet d'emploi du temps

SAMEDI 27 FEVRIER 2010

- 8h 30 à 9h
 - accueil des participants
- 9h 00 à 10h
 - Pourquoi un brevet Fédéral ?
 - Enjeux et objectifs
 - Intégration de notre sport dans la cité
 - Place de la pêche de loisir dans le tourisme et l'économie
 - La FFPM et ses écoles fédérales
 - La pêche en mer, sport ou profit ?
 - L'association loi 1901
- 10h à 12h 15
 - L'Association 1901(suite)
 - Le club de pêche, statuts, droits et devoirs
 - Le Ministère des Sports, les partenaires institutionnels
 - Législation, Notions de droit. Assurances obligatoires.
 - La réglementation sportive, les APS, les contraintes
 - Déclarations des établissements, des éducateurs
 - La loi 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et ses applications
 - Les Affaires Maritimes (après la RGPP), leurs missions, la pêche professionnelle.
- 12h 15 à 13h 45
 - Repas du midi
- 14h à 16h 30
 - L'environnement, la pollution
 - Effets du soleil, chaîne alimentaire
 - Poissons et appâts
- 16 H 30 à 19 H
 - Les matériels de pêche, bord, bateau, thonidés
 - Les méthodes de pêche sportive

.../...

DIMANCHE 28 FEVRIER 2010

- 9h à 12h 15
 - Notions de pédagogie pour travailler en groupe
 - Diverses méthodes simples selon les publics
 - Préparation d'un exposé et ses diverses phases
 - Comment préparer une salle pour un cours ou une conférence
 - Comment s'exprimer efficacement
 - Les aides visuelles et les supports pédagogiques

- 12h 15 à 13h 45
 - Repas du midi

- 14h à 16h
 - Examen écrit

- 16 H à 17 H
 - Bilan du stage
 - Choix du sujet du mémoire

- 17 H 30

Fin du stage

Le programme n'est donné qu'à titre indicatif.

Dans certains cas il s'agira de cours interactifs où les stagiaires pourront être mis à contribution

Ce programme pourra être modifié en fonction des possibilités d'intervention des intervenants.

NOTA : Compte tenu du peu de temps disponible, il sera demandé aux stagiaires un travail intensif.

Chaque stagiaire devra, à la suite de ce stage, élaborer un document (mémoire) qui comptera pour son examen, sur un sujet en relation avec le programme du diplôme de moniteur et le renvoyer au responsable de la formation pour correction et obtention du diplôme.

Les stagiaires peuvent proposer un sujet de mémoire qui devra être accepté par le responsable de formation, faute de quoi un sujet à présenter leur sera proposé.